

Par-dessus le marché, j'ai entendu dire cette année qu'un des employés de Revenu Canada était parti avec mon dossier personnel. Cet employé est parti avec les dossiers sur microfiches d'environ 16 millions de contribuables. A mon avis, c'est vraiment choquant.

Nous avons déjà entendu parler de choses qui disparaissent des dossiers du gouvernement. En fait, je crois avoir entendu dire que le moule de la pièce de 1 \$ a disparu. En réalité, je crois qu'il est disparu pendant son transport à Winnipeg par les services postaux ou les messageries. Par conséquent, quand je vais dépenser une pièce de 1 \$ à l'avenir, au lieu d'un voyageur, ce sera un huart canadien qui y sera représenté. Je peux comprendre que ce genre de choses disparaissent et je sais que le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) le comprend également.

Puis j'ai entendu dire que des documents du gouvernement disparaissent. Je suppose que vous en avez sans doute aussi entendu parler, monsieur le Président. Avant la publication du rapport du groupe de travail Nielsen sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord, quelqu'un d'autre l'a obtenu, semble-t-il, avant que vous et moi l'ayons vu, monsieur le Président. Il semblerait que le rapport de la Commission Forget ait été rendu public avant la date prévue de sa publication. Ce type du *Globe and Mail*, Victor Malarek, semble obtenir tous les dossiers confidentiels du ministère de l'Immigration avant même que le ministre d'État à l'Immigration (M. Weiner) ne les voie. Je suppose que certains documents sont divulgués au public qui ne sont pas censés l'être et cela m'inquiète.

Il est particulièrement regrettable que cela se produise dans les dossiers personnels des membres du public. Il est d'autant plus regrettable que cela se produise pour les dossiers sur microfiches du ministère du Revenu, ce qui concerne la vie privée de 16 millions de Canadiens. A mon avis, c'est une violation flagrante de la confiance du public.

J'espère que le ministère va adopter des procédures plus strictes et nous fournir des explications. J'espère que le secrétaire parlementaire pourra nous expliquer, par exemple, pourquoi il y avait 180 séries différentes de dossiers sur microfiches en circulation dans le pays et pourquoi ils se trouvaient dans 60 endroits différents. Quel genre de surveillance exerce-t-on? Je suppose que vous et moi devons obtenir des réponses à ce sujet ce soir et j'espère que le secrétaire parlementaire va nous donner l'assurance que ce genre de choses n'arrivera jamais plus aux particuliers canadiens.

• (1825)

**Mme Jennifer Cossitt (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, c'est un plaisir que de répondre à la question posée par mon collègue le 16 décembre dernier.

Le ministre a été informé des résultats de l'enquête de la GRC sur la disparition puis la récupération des données sur microfiches concernant certains contribuables. Un employé de Revenu Canada a été inculpé de vol, de possession de biens

### L'ajournement

volés et d'abus de confiance. Son cas est maintenant devant les tribunaux. Le ministère a pris des mesures contre tous ceux qui avaient trempés dans cette affaire regrettable. De plus, je puis affirmer à la Chambre que d'importantes modifications ont été apportées pour resserrer les procédures entourant la manipulation des microfiches au sein du ministère. Nous avons fait faire un inventaire pour s'assurer que toutes les microfiches étaient bien là. On n'a constaté que des lacunes mineures qui ont toutes été corrigées. On a compté le nombre de jeux de fiches répartis dans nos bureaux et le nombre en a été substantiellement réduit.

Dès que l'on a eu connaissance de la disparition des microfiches, des instructions ont immédiatement été envoyées par télex pour rappeler les consignes de sécurité et demander au personnel de les respecter à la lettre. Dans les endroits sensibles le nettoyage est maintenant fait pendant la journée. De plus les procédures de filtrage des employés ont été renforcées. D'autres améliorations ont été apportées à la suite de l'enquête indépendante de la GRC sur les mesures de sécurité relatives aux microfiches. Le député admettra qu'il serait dangereux d'élaborer sur les détails des mesures de sécurité d'un ministère, quel qu'il soit. Toutefois, je peux garantir à la Chambre que nous avons apporté de réelles améliorations et que Revenu Canada cherche à empêcher toute affaire de ce genre à l'avenir.

Je dois rappeler que le but du ministre est d'assurer un équilibre entre le service aux contribuables et la sécurité des données confidentielles. Je rappelle à tous les députés que les mesures plus sûres et plus rigoureuses que prend le ministère afin de protéger le caractère confidentiel des dossiers des contribuables coïncident avec le début de la période de déclaration. A cette époque de l'année, nous sommes en contact direct avec plus de 16 millions de contribuables par la poste, avec l'expédition de formules et de guides personnels, au téléphone par le service d'information que fournissent les bureaux de district et dans les centres temporaires d'aide fiscale. La Chambre ne doit pas oublier l'importance que revêt pour le ministère les services à donner aux 16 millions de personnes qui vont produire leur déclaration d'ici le 30 avril.

Cet effort pour améliorer le service ne doit pas passer inaperçu. On donne dans le formulaire spécial T-1 une option sans calcul à ceux qui produisent une déclaration pour réclamer le crédit d'impôt pour enfants ou le crédit d'impôt pour la taxe de vente fédérale. Les directives dans le guide général sont plus claires et plus lisibles parce qu'elles sont imprimées en plus gros caractères et avec plus d'espace. Ces changements, ajoutés aux améliorations de notre service d'information téléphonique, aideront tous et chacun d'entre nous au moment de nous acquitter du devoir annuel de la déclaration fiscale. Il faut regarder la situation d'ensemble en se rappelant les efforts soutenus que déploie le ministère pour répondre aux besoins des contribuables tout en protégeant le caractère confidentiel des données les concernant.